

Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Ecoles et des Familles
DFCPAJI_D2024_0085

Groupe Scolaire CONDORCET
Mise à disposition gracieuse
du Groupe Scolaire CONDORCET

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut : « *décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ».

Considérant la demande de l'Association des Parents d'élèves des Ecoles CONDORCET qui a sollicité la mise à disposition du Groupe Scolaire CONDORCET pour l'organisation d'actions permettant de récolter des fonds au profit des enfants des écoles CONDORCET.

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'Association des parents d'élèves des Ecoles CONDORCET » dont le siège social est situé au 226 rue de la Latte à Tourcoing (59200), représentée par Madame Céline BORIE, pour la mise à disposition à titre gracieux du Groupe Scolaire CONDORCET, le samedi 27 avril 2024, pour l'organisation d'un vide grenier.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

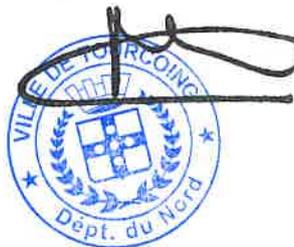
Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **24 AVR. 2024**

Doriane BECUE
Maire



Accusé Réception en Préfecture le : **24 AVR. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **24 AVR. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_095 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/04/2024

Objet : Groupe scolaire Condorcet - Mise à disposition

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/04/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0085 - Groupe scolaire Condorcet - Mise _ disposition.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240424-DAJI_D2024_095-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2024

